côté de la Marne, et cherchèrent la rue du Viaduc.

Il était deux heures et demie de l'après-midi, lorsqu'ils arrivèrent à l'entrée de cette rue.

—Je vous laisse, dit l'étudiant en médecine; je vais m'asseoir là-bas, près du pont.

—C'est cela, je vous y retrouverai....

—Vous ne voulez pas que je vienne au-devant de vous?

—Non, j'ignore combien de temps je resterai chez ces dames.... Elles peuvent me retenir plus longtemps que je ne le crois.... Puisque vous avez des journaux à lire, lisez les tranquillement, ne vous inquiétez pas de moi.

—Allons, c'est entendu...... bonne chance!

—Ne me souhaitez pas bonne chance dit Léone en riant, vous savez que, quelquefois, cela porte malheur.

—J'espère que ce ne sera pas le cas, répondit Simon, riant aussi, à tout à l'heure.

—A tout à l'heure, répondit-elle, avec un geste amical.

Ils se séparèrent, lui pour chercher une place ombreuse—chose assez difficile à cet endroit de la Marne—où il pourrait s'étendre sur l'herbe et faire tranquillement sa lecture, elle pour aller sonner à la porte de la propriété qu'habitait la baronne de Bray.

Tout en montant la rue, Léone regardait à droite et à gauche.

Elle ne voyait autour d'elle aucune maison habitée.

—C'est bizarre comme cette rue est déserte, murmura-t-elle.

Elle se rendit bientôt compte qu'à l'autre extrémité il y avait quelques locataires.

Le bout, qui touchait à la rivière, devait présenter un inconvénient sérieux.

La Marne y arrivait probablement à la moindre crue.

Même par cette journée chaude, on y sentait l'humidité.

Certainement Mme de Bray ne passait là que le temps des chaleurs.

Mlle de Livy venait de sonner à la grille portant le numéro indiqué par M. de Morellas.

Aussitôt la servante, qui avait accueilli celui-ci, trois jours auparavant, parut sur le perron de la maison vaste et confortable que la jeune fille regardait à travers la grille.

Vivement elle descendit les degrés, longea l'allée principale et vint ouvrir.

—Madame la baronne de Bray? demanda-t-elle.

—C'est ici, Madame.

—Je désirerais la voir.

—Bien, Madame...... Qui annoncerai-je?

—Mademoiselle de Livy.

—Ah!...... Madame attend mademoiselle.

La femme de chambre précéda la jeune fille, marchant du côté de la maison.

Arrivée au bas du perron, elle s'arrêta et se retournant;

—Madame est dans le pavillon, au fond du jardin; Mademoiselle veut-elle me suivre?

—Mais, parfaitement, je vous suis.

Elles marchèrent deux ou trois minutes, l'une derrière l'autre.

Léone voyait le toit du pavillon à travers les branches. La porte en était grande ouverte.

La camériste monta les trois degrés qui conduisaient au rez-de-chaussée.

—Tiens, exclama-t-elle, en s'arrêtant sur le seuil, personne!

Et revenant vers la visiteuse:

—Si Mademoiselle veut entrer et s'asseoir quelques instants.... Ces dames seront sans doute sorties par la petite porte, pour marcher un peu sur la route.... Mme la Baronne est à peu près remise de son entorse et commence à faire quelques pas.

—Mais oui, j'attendrai.

—Mademoiselle n'attendra pas longtemps, car je vais les prévenir.

Elle fit entrer Léone dans le pavillon et s'éclipsa.

Celle ci regarda autour d'elle, avec une certaine curiosité.

Elle se trouvait dans une pièce presque carrée, toute tendue d'étoffe rouge, avec des sièges en osier, entre autres une grande chaise longue formant divan, ornée de coussins bigarrés.

Il y avait des plantes vertes dans les coins, des fleurs dans un grand vase, au milieu du guéridon.

Et, sur un autre guéridon, se trouvait tout un service à thé, y compris le samovar et les assiettes bondées de gâteaux.

Les yeux de la jeune fille s'arrêtèrent sur cette table.

—Bon! pensa-t-elle, ma visite sera longue, on va me forcer à prendre le thé.

Puis tout haut, en regardant du côté l'unique fenêtre:

—Il n'est pas gai, ce pavillon.

En effet, malgré ses tentures éclatantes, ses palmiers et ses fleurs, cette chambre mal éclairée par la fenêtre vers laquelle se tournait la jeune fille, fenêtre garnie de barreaux de fer, et voilée par le feuillage d'un bouquet de noisetiers, n'avait rien d'agréable.

Elle ressemblait à une prison que l'on avait vainement essayé d'égayer.

Mlle de Livy s'assit sur un des fauteuils d'osier, capitonné d'andrinople, et attendit.

Dix minutes environ s'écoulèrent.

Elle entendit des pas sans voir personne dans l'allée qu'elle avait suivie tout à l'heure, et qu'elle découvrait de sa place.

Si elle se fut rapprochée de la fenêtre, elle eût vu un homme, tourner rapidement le pavillon. Cet homme, elle l'aperçut seulement quand il arriva sur le seuil.

Léone de Livy laissa échapper un cri en se dressant sur ses jambes.

Elle avait devant elle le comte de Morellas.

—Quoi donc? fit-il avec un sourire, en fermant négligemment la porte derrière lui, je vous ai fait peur?

La porte refermée mettait la pièce dans une obscurité plus grande.

Mais la voix du comte était si calme qu'elle reprit l'aplomb, que, sans savoir pourquoi, elle avait perdu.

—Mais oui, fit elle, vous m'avez fait peur; je ne m'attendais pas à vous voir ici.

—Il n'y a pourtant rien là que de très simple.... Je désirais assister à votre entrevue avec Mme de Bray.... Est-ce une indiscrétion?

—Mais pas du tout; c'est, au contraire, tout naturel, et je préfère de beaucoup, puisque c'est vous qui avez parlé de moi, que vous me présentiez.

—La présentation est inutile; votre talent, déjà connu, est la meilleure des recommandations.... J'aimais me trouver là, tout simplement pour vous appuyer au cas où ces dames qui ne s'entendent pas beaucoup à la sculpture, émettraient des idées ne concordant pas avec les vôtres.... J'ai déjeuné avec elles, et viens de les accompagner, dans une courte promenade.... un peu longue pour la jeune baronne, qui marche encore difficilement. Aux signaux que nous faisait la femme de chambre, du coin de la rue, j'ai compris que vous étiez là, et suis accouru, pour vous faire prendre patience.... Ces dames peuvent mettre un quart d'heure pour revenir.

—Eh bien, nous les attendrons.... Mais il me semble que nous serions mieux au jardin qu'ici.

—Je ne sais pas, le jardin est très humide.... Puis, j'ai une besogne à accomplir.

—Une besogne!

—Oui.... le thé à préparer.... Cela vous fait rire, vous ne me voyez pas faisant du thé.... Quand je viens voir madame la baronne, c'est toujours moi qui allume le samovar.... Mme de Bray est d'origine anglaise, elle adore luncher.

En parlant, Guy marchait vers le guéridon chargé du plateau et, tirant de sa poche un petit étui d'argent, en sortait une allumette, qu'il grattait sur le couvercle.

—Mais il est bien tôt pour luncher, dit-elle en le suivant des yeux.

—Trois heures.... Ces dames déjeunent à onze heures et vous même collationnerez volontiers.

—Oh! moi, je suis toujours prête à prendre une tasse de thé.

Guy de Morellas tournait le dos à la jeune fille.

Ses yeux eurent un éclair, lorsqu'il l'entendit formuler cette réponse

Au bout de quelques minutes, l'eau chantait dans le Samowar.

Le comte, assis auprès de Mlle de Livy, causait avec elle.

Au moment où il se levait, pour marcher vers le guéridon, la porte s'ouvrit, et une grosse dame entra, souriante, se présentant elle-même d'une parole.

—Mlle de Livy, ma bru, est retenue par une visite, qui arrivait juste comme nous rentrions, et qu'elle n'a pu esquiver.... Elle me charge de vous présenter ses excuses; elle ne vous fera pas attendre longtemps.

—Mais, madame, j'ai tout le temps d'attendre, répondit Léone qui s'était levée et saluait.

La grosse dame lui tendit la main.

Dans le mauvais jour de cette pièce, habillée d'une robe en foulard, de couleur sombre, coiffée d'un chapeau de campagne, elle ne paraissait pas extérieurement, tout à fait aussi vulgaire, qu'elle l'était en réalité.

Sa voix, ni ses paroles, ne devaient mettre la jeune fille en garde contre elle.

Cette mauvaise personne, recrutée par Guy de Morellas, pour une somme d'argent, probablement raisonnable, dans quelque antre du vice, tel qu'on en trouve à chaque pas dans Paris, savait être à la portée de tous, se hausser ou s'abaisser suivant les circonstances.

Si, dès l'abord, elle parut à Mlle de Livy, banale, sans cachet, elle ne s'en trouva pas surprise outre mesure.

Il n'y a pas mal de gens, distingués par leur naissance, qui le sont moins, en réalité, que d'autres, issus de parents d'une condition modeste.

La conversation entre ces trois personnes, assises dans la pièce basse du pavillon, dura environ un quart d'heure.

La jeune femme ne paraissait pas.

Impatiente, la belle-mère versa le thé, tenant à ce qu'on le dégusta en l'attendant.

Guy continuait à causer avec Mlle de Livy.

Celle-ci ne vit pas la matrone verser dans une des tasses le contenu d'une petite bouteille qu'elle remit aussitôt dans sa poche.

Elle accepta cette même tasse qu'elle lui passa aussitôt, pendant que Guy se levait pour chercher une assiette de gâteaux qu'il lui tendit.

Léone en prit un, et tout en se remettant à causer, avec la belle-mère de l'invisible baronne et avec le comte, après avoir tourné le sucre dans sa tasse, se mit à boire.

Elle ne vit pas M. de Morellas pâlir et se détourner.

La grosse dame, qui parlait beaucoup et avec volubilité, accaparait son attention.

Léone finit sa tasse de thé avant d'avoir mangé le gâteau qu'elle n'avait pris que pour la forme.

Guy se leva pour aller se poser devant la fenêtre.

La belle-mère de la baronne, parlait toujours.

Mlle de Livy, éprouva soudain quelque difficulté à lui répondre.

Elle éprouvait, tout à coup, des bourdonnements d'oreilles.

Un nuage passait devant ses yeux, sa langue lui semblait épaisse dans sa bouche.

—Mon Dieu! fit-elle, en portant la main à son front.

Elle se leva, et chancelante, fut forcée de s'accrocher au dossier de son fauteuil.

Mais elle se redressa; eut un cri!

—Ah! misérable!

Elle avait devant elle Guy de Morellas qui la regardait.

Elle voyait, à travers le brouillard s'épaississant sur ses yeux, cette femme, avec laquelle elle venait de converser, courir vers la porte et s'enfuir.

Elle voyait Guy, marcher à cette porte, tourner la clé dans la serrure.

Elle devina....

Dans son cerveau déjà alourdi, passa un éclair, à la lueur duquel elle entrevit la vérité.

La malheureuse enfant poussa un autre cri, et voulut s'élancer à son tour.

Mais ses jambes plièrent.

Elle avança les bras pour se retenir encore.

Ce fut dans ceux du comte de Morellas qu'elle s'affaissa.

Il l'entraîna vers la chaise longue où il l'étendit.

Le cri de Léone de Livy s'était étouffé, entre les quatre murs du pavillon.

Elle eut une dernière révolte, se souleva à demi.

Mais elle retomba en arrière, inerte, les paupières closes.

Guy de Morellas avait devant lui, sans défense, cette femme qu'il adorait, et qui le dédaignait.

Il la contemplait, les bras croisés sur sa poitrine, les yeux flamboyants dans son visage horriblement blême.

Ses lèvres se serraient sous sa moustache brune; des gouttes de sueur perlaient à ses tempes.

Oui, elle était là, dormant d'un lourd, d'un effrayant sommeil.

Lorsqu'il l'avait reçue dans ses bras, le chapeau de Léone avait glissé de sa tête.

La masse de ses cheveux fauves entourait son visage d'une blancheur d'albâtre, où les sourcils très marqués, les longs cils sombres, tranchaient étrangement.

Les bras restaient allongés, une main gantée, l'autre exsangue, pendant au bas de la chaise longue.

A peine sa gorge battait elle sous le corsage qui la moulait, en dessinant la cambrure souple de sa taille.

Les pieds dépassaient de la jupe, chaussés de fins souliers vernis, attachés par une barrette qui coupait les bas ajourés.

Dans sa robe de crépon noir, allongée sur ce siège tendu d'étoffe bariolée, au milieu de cette pièce où n'entrait qu'un jour douteux, on eût cru la jeune fille saisie par la mort, abattue en pleine force, en pleine vie, en pleine beauté.

Oui, elle était là, vaincue par sa trahison.

Il pouvait approcher ses lèvres de ces lèvres blanches.

Il pouvait étreindre cette taille, donner à cette morte vivante le baiser d'amour.

Guy de Morellas était plus blême, les gouttes de sueur perlaient, plus grosses, à son front.

Il n'avançait pas, il reculait.

Un revirement brusque s'opérait chez cet homme.

Au lieu d'éprouver la violence de désirs, qui le poursuivait depuis si longtemps, au lieu de sentir son sang lui brûler les veines et la folie lui monter au cerveau, il lui venait une de ces défaillances physiques qui en quelques instants transforment momentanément un homme.

C'était une vraie peur qui le saisissait, une peur mêlée d'horreur.

Avait-il pu, lui, Guy de Morellas, concevoir la pensée d'attirer dans un guet-apens, une jeune fille pure comme l'était celle-là?

Avait-il pu la mettre à exécution, cette pensée?

Non......

Ce crime sans nom, ce crime monstrueux.... jamais!

Il eût préféré se tuer, là, à cette place, pour qu'en se réveillant elle trouvât son cadavre, que de toucher même la main de cette femme, que d'approcher ses lèvres de ses doigts fuselés.

Un respect immense lui venait pour elle.

Ses genoux pliaient comme s'ils allaient toucher le parquet.

Avec la crainte qu'elle ne sortit plus de ce sommeil, il avait le désir de lui crier, tout en implorant son pardon:

—Éveille-toi! sors d'ici, va-t-en!

Il recula ainsi jusqu'à un siège sur lequel il tomba, aussi faible qu'un enfant.

Combien de temps resta-t-il là, les coudes appuyés sur les genoux, le visage dans les mains, sans pensée, terrassé au moral comme au physique.

Les minutes s'écoulaient, plus d'une heure passa.

Le comte, à plusieurs reprises, s'était levé de son siège.

Il avait fait quelques pas vers la chaise longue.

Léone dormait toujours du même étrange sommeil.

A chaque fois, l'idée lui était venue de la laisser seule, de fuir comme avait fui la vieille proxénète à sa solde.

Quel sentiment le retenait?

Il marchait vers la fenêtre, restait là, les yeux fixés à travers les barreaux de fer, sur le feuillage des noisetiers, puis il se retournait, regardait encore la dormeuse, et allait se rasseoir, aussi pâle que la première fois, aussi brisé.

Le comte consulta sa montre; il était cinq heures.

L'inquiétude commençait à le saisir; ne se réveillerait-elle pas?

Mais, en s'avançant de nouveau, il vit la jeune fille faire un mouvement.

Bientôt, elle souleva la tête, puis se dressa, les poings fermés, sur ses bras raidis.

Elle avait les yeux agrandis de quelqu'un qui s'éveille et se demande où il se trouve.

Guy de Morellas s'était collé contre la muraille. La sueur recommençait à perler à ses tempes.

Léone porta la main à son front qu'elle pressa fortement.

Non seulement elle avait la tête lourde comme du plomb, mais elle y sentait battre des coups douloureux.

Elle resta plusieurs instants ainsi, essayant de rassembler ses idées.

Les coups qui se heurtaient sous son crâne, s'espaçaient.

La pesanteur du cerveau diminuait peu à peu.

Mais la conception des événements passés n'était pas nette.

Le chaos régnait encore dans l'esprit de la jeune fille, aucune idée n'en sortait lucide.

Elle retira sa main, releva le front, et aperçut Guy, collé à la muraille.

La vérité jaillit, comme elle avait jailli avant son sommeil, quand elle voyait s'enfuir la matrone et le comte de Morellas se dresser devant elle.

Ainsi qu'alors, elle se dressa, mais cette fois, sans chanceler.

Ses yeux lançaient des flammes, sa bouche se tordait.

Elle était effrayante de colère, d'indignation, de mépris.

—Infâme! articula-t-elle à deux reprises, infâme!

Il courba la tête, puis d'une voix lente scandant les mots.

—Non, pas infâme.... malheureux, bien malheureux!

La jeune fille porta encore la main à son front.

La pensée horrible, qui n'avait fait que l'effleurer, venait d'entrer dans son cerveau avec une violence qui apportait l'épouvante, la folie.

Elle le regarda de nouveau, le trouva plus blême, dans l'attitude d'un coupable.

Elle poussa une exclamation stridente, en s'élançant vers la porte.

En vain s'accrocha-t-elle à la poignée, elle ne céda pas.

—Ouvrez! fit-elle d'un ton rauque, ouvrez!.... Je me brise la tête contre cette porte!

—Je vous en prie, dit-il en s'approchant; calmez-vous, je vous en conjure.... Laissez-moi m'expliquer.... accordez-moi quelques minutes.

—Je vous répète d'ouvrir!

—Par pitié! un instant.... écoutez-moi.... écoutez-moi Léone!

—Ouvrez!

—Je ne suis pas un infâme, vous dis-je.... je suis un malheureux!

La jeune fille venait de lâcher la poignée de la porte.

Les coups douloureux recommençaient à battre sous son crâne.

Elle avait le vertige.

Cela ne dura qu'un instant.

Ses paupières, qui s'étaient baissées, se soulevèrent.

Ses prunelles s'attachèrent, moins hagardes, sur Guy de Morellas.

L'horrible pensée sortait de son cerveau; elle se sentit soulagée.

Lui, toujours aussi blême, avec une supplication intense dans le regard, restait devant elle.

Il tremblait.

Il ne pouvait plus lui faire pitié, mais son attitude la forçait, pour ainsi dire, à l'entendre.

Du reste, elle aussi était faible.

En sortant de ce sommeil factice, l'effort physique qu'elle faisait l'épuisait.

Il lui fallait un moment pour reconquérir son énergie.

Il lui revint, à lui, un peu de force.

Il parla d'une voix d'abord basse, mourant par instant dans sa gorge, mais qui s'affermit, devint vibrante, tout en restant assourdie.

—Oui, infâme, je l'ai été.... oui, je suis un misérable!...... Pas autant pourtant que les apparences pourraient le faire croire.... Léone, vous ne me maudirez point, mais vous me pardonnerez encore...... Vous n'aurez pas la cruauté d'être inflexible.... Vous penserez que j'ai souffert avant d'en arriver là...... Vous me plaindrez...... oui, vous me plaindrez!

Elle restait immobile, le visage rigide, sans une parole, sans un geste

Il poursuivit, reculant de deux pas, crispant une main sur le dossier d'un siège:

—Je vous aime d'un amour qui a failli aller jusqu'au crime.... J'étais fou.... Ma folie n'est pas allée jusqu'à l'infamie.... le respect a été plus fort que l'amour.... Oui, j'avais imaginé, pour vous attirer ici, une odieuse combinaison.... J'ai eu recours à un moyen ignoble.... J'ai fait verser dans le breuvage que vous avez pris, un narcotique qui devait vous mettre en mon pouvoir.... Eh bien! Léone, je vous le répète, le respect a été plus fort que l'amour.... Quand je vous ai vue, si pâle et si belle, là, devant moi, je vous ai crié:—Pardon!—J'aurais eu une arme, je me serais frappé, vous m'auriez retrouvé, sanglant, devant le siège où vous aviez dormi.

Léone de Livy n'avait pas perdu une des paroles du comte de Morellas.

Un long, très long soupir, venait de glisser de ses lèvres où le sang remontait un peu.

Oui, la crainte affreuse était une crainte vaine.

Non seulement il le lui disait, mais elle sentait qu'un baiser impur, n'avait pas touché sa bouche.

Elle sortirait de cette pièce, pure comme quand elle y était entrée.

Un grand frisson passa sur sa chair en songeant au danger couru.

Le mépris reparu dans ses yeux, un mépris mêlé de colère.

Le sentiment dominait en elle, de l'abaissement de cet homme qui avait combiné le piège ignoble.

Il lui montait à la gorge des hoquets de dégoût.

Elle avait l'envie de lui cracher à la face.

M. de Morellas vit se transformer ce visage qui d'abord s'était détendu.

Il comprit l'impression qu'elle subissait.

Son cœur se crispa.

Entre eux, c'était fini, il n'y aurait plus même d'amitié.

Elle ne penserait pas qu'il lui avait fallu plus de courage peut-être, pour résister à la tentation, la saisissant à diverses reprises au milieu de cette faiblesse qui tombait sur lui, lorsqu'il se trouvait seul à seul avec la jeune fille, qu'il ne lui avait fallu de sombre énergie, pour arriver à combiner son forfait.

Son rêve effondré, l'avenir fermé à l'espérance, c'était le résultat de sa misérable conduite.

Il n'avait qu'à incliner la tête.

Mais le déchirement éprouvé était de ceux qui bouleversent tout l'être, qui peuvent faire éclater une dernière, une suprême révolte.

En raison même des bassesses qu'il a commises pour atteindre un but, l'homme se rebelle contre l'insuccès du plan qu'il croyait infaillible.

Guy de Morellas avait le sang naturellement bouillant.

Il le sentit courir dans ses veines avec une impétuosité effrayante.

Plusieurs fois dans sa vie, il s'était laissé aller à des colères terribles.

C'était bien de la colère encore, de la rage, qui lui montait au cerveau.

—Me pardonnerez-vous.... encore? demanda-t-il, d'une voix étranglée, oublierez-vous?

—Veuillez m'ouvrir cette porte, dit Léone d'un ton glacé.

Il tira sa clé de sa poche, la mit dans la serrure.

Sa main resta dessus,

Il reprit son interrogation;

—Oublierez-vous?

—Laissez-moi partir....

Le comte lui saisit brusquement le poignet.

—Non, n'est-ce pas? Vous n'oublierez pas.... Je ne serai plus à vos yeux, qu'un être vil, un homme qu'on écrase de son indifférence.... Vous n'aurez pas même en passant près de moi, un regard de mépris.... pour vous, je ne le vaudrais pas ce regard!

La jeune fille essaya de dégager son bras, qu'il brisait.

Une crispation de souffrance avait à peine bouleversé ses traits.

Elle restait en apparence, impassible, de marbre.

—Monsieur de Morellas, voulez-vous me laisser partir? dit-elle de son ton froid.

—Quand vous m'aurez répondu.

—Eh bien, vous dites vrai...... je ne pourrai plus vous estimer.

—Léone!

—Ne m'appelez point Léone, fit elle, le visage empourpré tout à coup.

Il resserra son étreinte,

Mlle de Livy ne put retenir un gémissement.

Cette plainte le ramena pour une seconde à lui-même.

Il lâcha la jeune fille.

Celle-ci remonta brusquement jusqu'à l'avant-bras, le bracelet de jais qui sous l'étreinte du baron venait de la meurtrir.

Quelques gouttelettes de sang perlaient à l'épiderme.

Guy lui saisit la main.

Avant qu'elle put s'en défendre, tombant à genoux devant elle, il appuyait ses lèvres sur ce bras délicat, où sa brutalité laissait son empreinte.

Elle voulut le repousser.

Il leva vers elle un visage aussi blême qu'il l'était tout à l'heure.

Deux larmes descendaient sur ses joues, lentes, énormes.

Léone éprouvait un bouleversement trop grand, pour ressentir, une fois encore, de la pitié.

Ces larmes, qu'elle vit, comme il avait vu la meurtrissure de son bras, ne la touchèrent point.

Il n'y avait plus chez elle qu'une impression physique, celle de l'attouchement de ses lèvres, qui venaient de la brûler.

Le danger renaissait, une voix intérieure le lui criait,

L'affolement la reprit.

Elle se mit à pousser des appels, des cris stridents.

Lui, surexcité par ces cris mêmes, redevenait pourpre, les yeux injectés.

Il se releva, sans la lâcher, d'un bras emprisonnant sa taille, qu'il plia comme un jonc en l'attirant à lui.

Léone de Livy jeta encore un cri déchirant, désespéré.

VI

Aussitôt après le déjeuner au bord de la Marne, Octave Leferrier et Mlle Nini, s'installaient dans le bateau que le patron de l'établissement leur louait pour l'après-midi.

L'un à l'avant, l'autre à l'arrière, ils prenaient les rames, et la légère embarcation se mettait à glisser avec la rapidité d'un oiseau qui rase les eaux.

Octave Leferrier et Mlle Nini s'étaient fait une réputation parmi les canotiers de Nogent.

L'année précédente, dans une joute assez sérieuse, ils gagnaient le premier prix.

Depuis trois mois au moins, les deux jeunes gens n'avaient pas navigué de compagnie.

Aussi Nini, qui n'aimait pas plus Octave qu'elle n'en aimait d'autres, mais qui avait toujours eu à se louer de sa générosité, était-elle radieuse de l'avoir reconquis.

Ils avaient quitté, chez le loueur, leurs vêtements de promenade pour endosser leur uniforme de canotier et de canotière, et, les bras nus, dans leur jersey à larges rayures, le béret sur la tête, ils ramaient donc à l'envi, en chantant des chansons folles.

Ils remontèrent et descendirent la Marne à plusieurs reprises dans un assez long parcours.

Vers cinq heures, fatigués, mais chantant toujours, se laissant pour ainsi dire aller au fil de l'eau, ils pensèrent à regagner le restaurant où ils commanderaient leur dîner, et retrouveraient leurs habits de ville.

Ils approchaient du but et allaient s'engager sous le viaduc, lorsqu'ils aperçurent, ou plutôt lorsque Octave Leferrier aperçut, debout sur la berge et les regardant passer, un jeune homme qui n'était pas pour lui un étranger.

Où l'avait-il vu?

Sur le moment, il n'eût su le dire.

Peut-être eût-il été sûr s'être trompé, si celui-ci n'eût, après une hésitation visible, soulevé son chapeau.

Octave retira son béret.

—Tiens, monsieur de Brancourt...... bonjour!

—Bonjour, monsieur Leferrier.

Les deux jeunes gens venaient de se reconnaître.

Ils s'étaient rencontrés d'abord au Salon de Peinture et de Sculpture des Champs-Élysées, présentés l'un à l'autre par Mlle de Livy, puis ensuite à deux ou trois reprises, dans son atelier.

Le jeune Octave, et Mlle Nini, manœuvrèrent pour approcher de la berge,—celle-ci trouvant l'étudiant en médecine beau garçon et se promettant déjà de lui lancer ces œillades les plus assassines.

—Que faites-vous donc là, seul? demanda Octave, battant légèrement l'eau de ses avirons, pour maintenir la barque immobile.

Simon de Brancourt resta l'espace d'une seconde sans répondre.

En regardant passer le couple, et en soulevant son chapeau, il n'avait pas réfléchi qu'il aurait à rendre compte de sa présence en un pareil endroit, et peut-être qu'il se mettrait sur le dos des gêneurs.

—Je suis venu pour prendre l'air, me promener, répondit-il.

—Seul! fit Octave Leferrier.

—Seul? exclama sa compagne....

—Mais oui.... il n'y a rien d'étonnant.

—Parbleu! si, c'est étonnant.

—Épatant! appuya la canotière qui montrait ses quenottes blanches dans un rire éclatant.

—Vous trouvez, dit le jeune homme; cachant toujours son embarras.

—Oui, reprit la canotière, généralement on y vient deux.

—Puisque vous êtes seul, fit Octave, rien ne vous empêche de dîner avec nous.

—Oh! non, impossible, il faut que je rentre à mon hôpital

—Monsieur est carabin? demanda Nini avec son même rire.

—Interne à l'hôpital Saint-Louis, lui répondit son compagnon.

—Interne, ah! ah! ce n'est pas de la plaisanterie.

—Voyons, reprit Octave Leferrier, s'adressant à Simon, vous êtes des nôtres?

—Non, je vous assure, impossible.... Ce serait bien volontiers, vous pensez

—Venez au moins prendre un bock avec nous, là-bas, chez Martin.... En quelques coups d'avirons nous y sommes.

—Allons, j'accepte, mais j'ai tout au plus cinq minutes à dépenser.

—Voyons qui arrivera premier, fit Nini, en donnant deux vigoureux coups de rames.

Simon remonta la berge pour suivre le bord de la rivière. Il marchait vite, mais le bateau filait plus vite encore, au grand contentement de la camarade d'Octave, qui envoyait des quolibets au piéton.

L'interne restait passablement mécontent de la rencontre.

Si Léone, qu'il commençait à attendre avec impatience, et qu'il verrait certainement arriver d'une minute à l'autre, paraissait, pendant qu'il se trouvait en la compagnie des deux écervelés, que ferait-il?

Le restaurant Martin se trouvait tout près de la rue du Viaduc.

Il fallait que la jeune fille passât devant pour atteindre l'endroit du rendez-vous.

Octave Leferrier l'apercevrait, c'était inévitable.

Il comprendrait qu'il n'était venu à Nogent que pour accompagner Mlle de Livy.

Et il était pénible à Simon de Brancourt de penser que la réputation de la jeune fille pouvait faire le sujet de la conversation des deux canotiers.

Mais comment, encore une fois, se tirer de ce mauvais pas?

Il ne pouvait tourner les talons sans être vu.

Il ne pouvait prendre la fuite sans entendre crier:

—Hola!

Le mieux était d'absorber son bock à la hâte et de partir soi disant pour arriver à l'heure du train.

Octave et sa compagne venaient de débarquer, lorsqu'il s'arrêta devant la guinguette.

Ils s'assirent dehors, devant une petite table, le forçant à faire comme eux.

—Vous avez une demi-heure à vous, déclarait Nini qui connaissait sur le bout du doigt, son horaire des trains, et tenait essentiellement à enflammer ce garçon sérieux dont elle venait de demander le nom à son ami.

Il s'assit donc, positivement sur les épines.

Son inquiétude cessa tout à coup.

De l'endroit où il se trouvait, tournant le dos à la route qui côtoyait la rivière, il aperçut en partie la propriété dans laquelle était entrée Léone.

Au bout d'une heure d'attente, étendu dans l'herbe à parcourir ses journaux, le jeune homme s'était avisé de se diriger vers la rue du Viaduc, qu'il montait jusqu'à la grille à laquelle avait sonné Mlle de Livy et devant laquelle il passait et repassait à plusieurs reprises.

Toutes les fenêtres de la maison étaient fermées, la porte aussi.

Cela semblait inhabité.

—C'est bien ici pourtant, se disait-il, il est probable que ces dames se tiennent derrière l'habitation.

Il retourna au bord de la Marne, où il se promena, les mains dans les poches, s'arrêtant quelquefois pour regarder un pêcheur à la ligne ou pour voir passer un bateau.

C'est ainsi qu'il aperçut Octave Leferrier descendant la rivière sur son canot.

Maintenant qu'il reconnaissait cette maison blanche devant laquelle il allait et venait tout à l'heure, il se sentait tranquille.

Il ne pouvait manquer d'apercevoir Léone s'engageant, pour partir, dans l'allée principale.

A ce moment-là, il se lèverait et s'en irait à sa rencontre.

Il remonterait avec elle la rue, au lieu de la descendre, pour regagner la gare.

Mais les minutes fuyaient encore.

Il ne voyait personne autour de la maison close.

Simon commençait à répondre plus que distraitement au babil étourdissant de Mlle Nini, et à la conversation assez banale d'Octave.

—Que regardez-vous donc par là? lui demandèrent ils en même temps.

—Je regarde cette propriété, qui paraît inhabitée, répondit-il avec un léger froncement de sourcils.

—Elle l'est en effet, et depuis longtemps, dit Octave; un drame s'y est passé, le propriétaire n'est jamais arrivé à la louer depuis.

—Comment donc! fit l'interne en sursautant, elle est occupée par la baronne de Bray.

—La baronne de Bray?.... connais pas.... Mais vous devez vous tromper.

—Il est impossible que je me trompe... Je vous affirme qu'elle est habitée.

—Voyons, c'est bien de cette maison qu'il s'agit.... au milieu d'un jardin, avec un pavillon dans le fond.

—Parfaitement.... là, en face de nous.

—Nous allons demander au patron.... Hé! père Martin!

—Voilà, monsieur!

Le père Martin s'approchait, la serviette sous le bras.

—Par qui donc, lui demanda Octave Leferrier, en tendant le bras vers la propriété en question, est habitée maintenant cette maison.

—Pour ça, monsieur, je puis vous le dire de première main, attendu que c'est moi qui ai fait la location.

—Je sais que c'est vous qui en étiez chargé, c'est pour cela que je vous le demande.

—Je ne suis arrivé à la louer que pour un mois.... Vous savez que depuis que le locataire s'est pendu, personne ne veut y entrer...... Avec ça le jardin est très humide......

—Tout cela ne nous dit pas le nom du locataire actuel.

—C'est un monsieur fort bien...... titré, un comte...... Voyons, le comte de Morat...... Morasse...... Non, ce n'est pas ça!

Instinctivement, Simon de Brancourt dressait l'oreille.

—Quelle apparence a-t-il, ce monsieur? interrogea-t-il.

—Grand, bien charpenté, une belle moustache rousse......

—Le teint frais, l'œil vif? reprit l'étudiant en médecine.

—On croirait que Monsieur le connait.... le teint frais, l'œil vif, en effet.

—Le comte de Morellas! exclama l'interne qui devenait fort pâle.

—Monsieur y est.... le comte de Morellas!

—Merci, fit Simon avec un geste significatif, nous savons ce que nous voulons.

Le bonhomme s'éloigna.

—Qu'avez-vous donc? fit Octave en regardant l'interne avec inquiétude.

—Qu'avez vous? répéta Mlle Nini, devenue elle-même sérieuse.

Simon de Brancourt se pencha vers le fils de l'avocat.

—J'ai, que je crains que M. de Morellas n'ait attiré Mlle de Livy dans un guet-apens.

—Mlle de Livy! s'écria Octave Leferrier en bondissant.

—Oui, dit le jeune homme d'une voix rauque; venez vite, je vous expliquerai cela en route.

Ils étaient debout.

Simon, aussitôt suivi d'Octave, qui quittait la jeune femme.

Ils tournèrent le coin de la rue, la montèrent en courant jusqu'à la grille. Cette grille, heureusement, n'était fermée qu'au pêne.

En une minute, ils arrivaient au perron qu'ils franchirent.

A continuer.

Le Printemps est à nos Portes.

C'est l'époque de l'année où tout le monde est fatigué. Le sang s'échauffe et le système s'affecte.

Vous avez besoin d'un Tonique.

Préférable au Bœuf, au Vin, au Fer et à la Bière, etc., est le plus grand dépuratif et le fortifiant: le

ROYAL GERMETUER DU DR KING.

Il vous rétablira.

Jamais il ne rate son effet.

Toujours il donne satisfaction.

Aussi agréable que de la Limonade.

—Fabriqué seulement par la—

KING'S ROYAL GERMETUER CO.

d'Atlanta, Géo.

Faites usage des Pilules de Germetuer du Dr King.

50 pilules dans une boîte—25 cts.

3 av—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une table de Pool.—Belle montre en or, etc.

La Dennery Co. vs. Tim Dwyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la Paroisse d'Orléans.—No 37,670.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MERCREDI, 10 mai 1893, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres—

1° Une table de pool et tout ce qui y appartient, aussi installations pour un café, liqueurs, etc.

2° Une montre en or à double boîtier, à remontoir, fabrique Howard.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 avril—29—mai 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues St-Thomas et Neuvième, (dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Chippewa et Harmonie.)

George Schoenermann vs. Francis Xavier Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 38 450.— En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Thomas (anciennement Fulton), Chippewa, Neuvième et Harmony et désignés comme lots 1 et 2 sur un plan annexé à un acte pardevant L. E. Kenny, ex-notaire public dans la paroisse Jefferson, daté le 29me jour de décembre 1851, de Mme Isaac Lambert à J. M. Marmon, et les dits lots de terre mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de cent dix pieds, le dit lot No 1 formant l'encoignure des rues St-Thomas et Neuvième et ayant la même profondeur sur la rue Neuvième; le lot No 2 mesure vingt-neuf pieds dans le fond, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de Xavier Bernard, d'après un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire, le 16 juin 1881. (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 115, folio 528.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 avril—7 14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'encoignure des rues Chippewa et Neuvième, îlet borné par les dites rues et les rues Huitième et St. Thomas.

George Schoenermann vs Celestin J. Bernard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,451.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses, privilèges, servitudes et appartenant, situés dans le quatrième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 23 borné par les rues Neuvième, Chippewa, St-Thomas, anciennement Fulton, et Huitième, et désignés par les numéros 7 et 8 sur un plan dressé par Benj'n Buisson, voyer, daté le 10 juin 1841 et déposé comme plan No 2 au bureau de William Christy, ex-notaire public en cette ville. Lot No 7 formant l'encoignure des rues Chippewa et Neuvième et mesure trente-un pieds quatre pouces et trois quarts de pouce de face à la rue Chippewa, sur cent pieds de profondeur et de face à la rue Neuvième, et le lot No 8 mesure trente-un pieds quatre pouces et trois quarts de pouce de face à la rue Chippewa, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de Xavier Bernard, par acte pardevant John F. Coffey, notaire, le 16 juin 1881. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 115, folio 511.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
7 av—7 14 21 28—mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Sixième District.

E. L. Bemiss vs. Moses Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,121—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 17 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Elizabeth, Market, Walnut et la propriété Foucher, désigné comme lot No dix dans le No vingt, et mesurant trente-six pieds à la rue Walnut sur une profondeur et façade à la rue Elizabeth de cent un pieds.

Acquis par le défendeur par achat de W. A. Simonds, par acte de E. L. Simonds, notaire, le 26 novembre 1890 (Titre enregistré au Bureau des Transferts, livre 136, folio 289.)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12avril—13 20 27 mai 11 17

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROISIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 5,8 5—Anthony Commander vs Jean Roberie—En vertu d'un writ de fieri facias à moi dirigé et numéroté dans la susdite affaire par l'Hon. Wm H. Seymour, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus offrant, LUNDI, 1er mai 1893, à midi, au "Commander place," faisant face au fleuve Mississippi, environ un mille au dessous du dépôt du Southern Pacific R. R., à Alger, Cinquième District de cette ville, la propriété, ci-après décrite, à savoir—

Deux mulets, un wagon à quatre roues, une charrette, deux charrues, un cultivateur, un lot de châssis pour une serre, un lot de harnais, un bail du dit local finissant en septembre 1894 et la récolte de légumes maintenant en culture sur la dite propriété.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L. C. MURPHY, Constable,
Troisième Cour de Cité de la Nlle Orléans.
22 avril—22 27 30—1er mai

Eugène Ravais vs Augustus Bernan.

Le Même vs le Même.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans - Nos 17,204 et 17,338.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au Crescent Boarding Stables, coin des rues Remparts et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 2ème jour de mai 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval brun nommé "Dick."

Saisi dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nlle-Orléans.
19 avril—19 26—mai 2

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Adelaide L. Noble, veuve de William F. Tait.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,639—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par J. W. Stone, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
28 avril—28 26—1 mai

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété formant coin de l'Esplanade.

Comtesse Cora A. Di Brazza Savorgnan vs Succession de Marie Zabarte Chalaron et Francis J. Chalaron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,363.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro municipal 53 rue de l'Esplanade, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 155, borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres, laquelle dite portion de terre mesure trente-trois pieds neuf pouces et dix lignes plus ou moins de face à la rue Esplanade, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-six pieds huit pouces et trois lignes, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 mars—30—avril 6 13 14 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil d'une propriété située dans le sixième district, portant le numéro municipal No 195 rue Marengo. Sur des conditions de crédit.

Thomas Sully vs William E. Taylor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,361—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marengo, Carondelet, Baronne et Constantinople, désigné par la lettre B, sur une esquisse et un arpentage faite par P. A. D'Hémécourt, sous voyer de la ville, daté le 4 janvier 1892; le dit lot ou dite portion de terre commence à une distance de quarante-sept pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Marengo, et mesure, en mesure américaine, cinquante deux pieds six pouces de face à la rue Marengo, la même largeur au fond, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de plaignant, d'après un acte passé pardevant Jed C. Wenck, notaire public, le 9 janvier 1892. (Titre enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 140, folio 431.)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant maintenant due, deux mille cinq cents piastres ($2,500) avec 8 0/0 d'intérêt par an du 9 janvier 1892 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur le dit montant pour honoraires d'avocat et les frais de procès et de vente et les taxes dues sur la dite propriété.

2° Et sur des termes de crédit pour faire face (au montant de l'enchère) le paiement de deux certains billets à ordre datés le 9 janvier 1892 pour $2,500 chacun, payables respectivement à 2 et 3 ans après leur date, et portant intérêt à raison de 8 0/0 par an de la date jusqu'à paiement final, et garantis par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaignant. L'acquéreur fournira ses billets à garantis par lien et hypothèque sur la propriété vendue, avec les clauses de garantie usuelles, assurance etc.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7avril—7 14 21 28 mai 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de valeur rue Poeyfarre entre Camp et Magasin, la rue à l'arrière étant la rue Calliope.

Charles F. Holden vs ses créanciers No 35,960.

Eureka Homestead Society vs Charles F. Holden, No 37,173.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu et signé 3 avril 1893, dans l'affaire premièrement mentionnée et d'un writ de fieri facias contre Charles F. Holden dans l'affaire secondement mentionnée, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez de chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 17 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet désigné par le numéro municipal 155 borné par les rues Poeyfarre, Calliope, Camp et Magasine, le dit lot étant désigné par le No 15 et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Poeyfarre sur une profondeur de cent trente deux pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles, mesure américaine, conformément à un plan fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 7 septembre 1891 et annexé pour référence à un acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, en date du 14 septembre 1891. Le dit lot étant désigné par le No 45 sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, en date du 3 mai 1846 et annexé à un acte pardevant D. S. McCoy, notaire, le 25 mai 1846.

Une moitié indivise de la susdite propriété livrée dans l'affaire de l'insolvabilité ci-dessus No 35,960, et une moitié indivise de la susdite propriété saisie par un writ de fieri facias dans l'affaire No 37,173.

Conditions—Comptant sur les lieux

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 avril—15 21 28—mai 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur dans le Sixième District.

Sophie Bendernagle, veuve de John Bendernagle, Exécutrice Testamentaire,

Versus

Mme Susan Ann Sampson et Thos H. Sampson, son mari, pour l'autoriser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 38,301—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre, ensemble avec les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Lyon, Bordeaux et le fleuve Mississippi, désignés comme suit, à savoir:

Trois sont désignés par les numéros six, sept et huit sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 30 janvier 1848, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex notaire, d'après lequel les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent cinquante pieds de profondeur plus ou moins et les autres deux lots sont désignés comme lots neuf et dix sur un plan du dit Hedin, voyer, daté le 15 janvier 1840 et déposé au bureau de L. Hermann, ex notaire, d'après lequel les dits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Front, la même façade sur le fleuve sur cent soixante pieds de profondeur plus ou moins, le lot Dix formant le coin de la rue Front et Lyon, les dites mesures de profondeur de tous les dits lots allant de la rue Front au fleuve Mississippi.

Ensemble avec tous les atterrissements et toutes les alluvions qui se sont ou pourront se former sur la rive du dit fleuve en face de la propriété décrite ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 mars—30—6 13 20 27 avril—3 mai

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante de Shérif.

Zuberbier & Behan vs. Crescent Jute Manufacturing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,87.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 3 mai 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre située dans le Troisième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St-Ferdinand, Peters et Press, formant le coin sud est des rues St Ferdinand et Chartres, et mesurant d'après un arpentage et possession actuelle, cent cinquante six pieds, deux pouces et sept-huitièmes de pouce de face à la rue de Chartres, cent cinquante-trois pieds un pouce et six-huitièmes de pouce de face à la rue St Ferdinand, sur les profondeurs suivantes, à savoir: cent soixante pieds huit pouces et six huitièmes de pouce sur une ligne partant de la rue de Chartres et parallèle à la rue St-Ferdinand. A une distance de sept pouces et de parallèle à la façade du mur du Levee Cotton Press, cent pieds de profondeur sur une ligne partant de la rue St-Ferdinand et parallèle à la rue de Chartres, de là à un angle droit allant sept pieds et sept pouces vers la rue Peters, sur une ligne parallèle à la rue St-Ferdinand, et de là cinquante six pieds deux pouces et quatre huitièmes de pouce sur une ligne parallèle à la rue de Chartres, allant vers la propriété du Levee Cotton Press jusqu'à l'extrémité de la première profondeur mentionnée ci-dessus, de laquelle propriété un plan d'arpentage et de mesure a été fait sur le terrain, par Paul A. D'Hémécourt en personne, le 1er avril 1881, et est annexé à l'acte de vente ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, toutes les voies, servitudes et tous les privilèges y appartenant.

Ensemble avec le tout et en partie toutes les machines, bouilloires, pompes, looms, encadrements, arbres de couche, poulies, élévateur, etc, le tout constituant le matériel et installations de la dite propriété.

Aussi la propriété mobilière suivante qui sera offerte et vendue séparément de la propriété mentionnée ci-dessus.

140 balles de Jute Butts endommagées.

26 demi rouleaux de Bagging.

Des échantillons des articles ci dessus peuvent être vus à la manufacture avant la vente.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30mars—30—avril 6 13 14 20 27—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un Mulet.

A. Baldwin & Co. Limited vs. Ocean Club.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,639.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 9 mai 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

En face de mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un mulet gris.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
21avril—21 27 mai2

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. BRIGNONI.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Walter Scott vs ses créanciers.

Tout le stock de marchandises de l'établissement bien connu de

PAPIERS A TAPISSERIE

de Walter Scott.

—Aussi—

Un lot de compte à recevoir.

No 278 avenue St Charles, près Calliope.

JEUDI, 11 MAI 1893.

Walter Scott vs ses créanciers.

No 37,441—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 42 rue Royale, il sera vendu JEUDI, 11 mai 1893, à 11 heures A. M., au No 278 de l'avenue St-Charles, près Calliope, à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D. en date du 29 avril 1893, la propriété ci après décrite, à savoir—

Tout le contenu de marchandises que contient le dit local consistant d'un grand et joli assortiment de papier peints, moulures, décorations, bordures, meubles de bureau, coffre-fort, jolies partitions, stores, tables à travail, échelles, vitrines, machines à coudre, grands chevalets, chevalets et étagères et autres articles qui appartiennent à un établissement de papier peints de première classe.

—aussi—

Un lot de comptes à recevoir, un cheval et harnais.

Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—comptant.

30 avril, 30—mai 1 7 8 10 11.

PAR STEPHEN J. DERBES.

Propriété de valeur dans le troisième district.

Succession de Charles Lewis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 38,220.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur, bureau No 36 rue Royale MERCREDI 24 mai 1893, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci dessus nommée, daté le 18 avril 1893.

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Columbus et Roman et mesurant trente et un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Derbigny sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, d'après un plan de E. Sargi, daté le 2 mai 1886 et annexé à un acte fait pardevant André Doriocourt, notaire, le 8 juin 1886.

Conditions - Comptant. — L'acquéreur assumant, en outre de son enchère, le paiement des taxes de 1892 et 1893 et devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 avril—23 26—3 10 17 24 mai

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE
—DE—
PROPRIÉTÉS AMÉLIORÉES
—ET—
TERRAINS DE VALEUR,
—DANS LES—
Premier et Quatrième Districts.

No 199 rue Terpsichore, entre Prytanée et Colisée, et

Trois terrains rue Première.

A l'encan. A crédit

Succession de Thomas W. Bothick

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 37,641.

PAR JOHN H. O'CONNOR, encanteur, Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 3 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A. daté et signé dans l'affaire ci dessus le 23 mars 1893, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Colisée, Prytanée et Melpomène, désigné comme lot No 2, sur un plan annexé à un acte pardevant J. B. Marks, ancien notaire, en date du 8 mai 1840, et mesurant conformément au dit plan 24 pieds 8 pouces de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, connue par le No 199 rue Terpsichore, ayant une galerie de façade, corridor, salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, etc., elle est retirée de la rue et la cour est pavée, faisant face à la Place Parkerson, près de tous les avantages et accessible à plusieurs chemins de fer.

2° Trois certains lots de terre, avec les édifices qui y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues First, Philip, St-Patrick et St-David, désignés par les Nos 7, 8 et 9, d'après un plan de C. C. de Lisle, en date du 22 novembre 1866, déposé en l'étude de E. G. Wells ancien notaire. Selon le dit plan, les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue First sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces. Trottoirs en briques en face, situés près du marché et des lignes de chars urbains.

Conditions de la vente — Comptant, les acquéreurs devant assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour la présente année de 1893 et au moment de l'adjudication, et déposer 10 0/0 comptant du prix d'achat, au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Wm. M. Gurley, notaire.

1er avril—1 5 12 19 26—mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage Double
—DANS LE—
Cinquième District
—ET—
Des sites pour bâtir dans le Premier District

Nos 166, 168 et 168 1/2 rue Chestnut, entre les rues Homer et Jackson.

—ET—

Deux terrains coin Palmyre et Jane Alley.

A L'ENCAN. A CREDIT.

Succession de Mme Mary Ellen Leary.

No. 38,035 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR JOHN O'CONNOR, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet, MERCREDI, 10 mai 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C et signé dans l'affaire ci dessus, le 4 avril 1893, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 7 de l'îlet No 146 borné par les rues Chestnut, Jackson, Elmira et Homer, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage connu par le numéro 166 rue Chestnut, ayant galerie de façade, 6 chambres, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 8 de l'îlet No 146, borné par les rues Chestnut, Jackson, Elmira et Homer, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en un cottage double connu par les numéros 168 et 168 1/2 rue Chestnut, ayant 3 chambres sur chaque côté, hangar, etc.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés comme lots numéros 24 et 25 de l'îlet No 305, borné par les rues Palmyre, Broad, Banks et l'allée Jane, mesurant, chacun, 25 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds; le lot No 24 formant l'encoignure de la rue Palmyre et de l'allée Jane.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans, à un et deux ans de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1893 en sus du prix de l'adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de l'enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs, pardevant W. W. Seymour, notaire.

8 avril—8 12 19 26—mai 3 10

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BON PLACEMENT

Trois Cottages Simples en Bois,

—SUR LA RUE—

Douane, entre Broad et White

Dans le 2ème District, qui Augmente Rapidement.

Succession de Bernard Lacoste.

38,116.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur—Bureau, 3 1/2 rue Carondelet—MERCREDI, le 3 mai 1893, midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 29 mars 1893, pour le compte de la succession, ci-dessus, à l'enchère publique il sera vendu—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Broad et White et désignés par les Nos 21, 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Douane sur 134 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent trois jolis cottages simples en bois ayant chacun 2 chambres et cuisine, jolie cour et galerie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans avec intérêt à raison de 7 pour cent par an, assurance, frais d'avocat et toutes les autres clauses de garantie usuelles, et les taxes de 1893 seront assumées par l'acquéreur; dix pour cent exigés au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire public.

1av—1 5 12 19 26 mai3

If you feel weak and all worn out take BROWN'S IRON BITTERS

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Coffre-fort de Diebold.

Meubles de Bureau, Livres de loi, ET AUTRES EFFETS.

A L'ENCAN.

Au No 23 rue Carondelet, près Commune,

MARDI, 9 MAI.

W. H. Stewart als. vs John Klein et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 36,452—Division C.

PAR ALBERT BRIGNONI, encanteur—Bureau No 47 rue Royale, MARDI, 9 mai, à 11 heures A. M., au local No 23 rue Carondelet, près Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C. daté et signé le 28 avril 1893. il sera vendu à l'encan, biens meubles, conformément à un inventaire déposé à la Cour, à savoir—

Un splendide coffre-fort à combinaisons, à port à double, "marque Diebold," meubles de bureau chaises de bureau. Les actes de la Législature de la Louisiane de 1852, 1853, 1854 et 1889 à 1890 inclusivement. Le rapport annuel de la Louisiane, vols. 22 à 29 et No 34 et autres livres.

Conditions de la vente—Comptant.

29 avril—29 30—mai 3 9

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le siège d'affaires bien connu et populaire.

—CONNU COMME—

"Cassanova's Shoe Store."

Coin (Sud-Est) des rues Magazine et Joséphine.

Et la bâtisse avec magasin à deux étages.

No 690 rue Magazine.

Aussi les magasins doubles à un étage Nos 622 et 622 1/2 rue Magazine, qui y touchent. Près du Marché Magazine et dans le centre du grand mouvement d'affaires qui s'y fait remarquer.

Succession John McGinty.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,938.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDERICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—MERCREDI, 17 mai 1893, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu aux enchères, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté du 14 avril 1893, et rendu dans la succession ci-dessus désignée, la propriété foncière suivante de grande valeur et ainsi décrite—

1° La propriété admirablement située pour affaires coin sud-est des rues Magazine et Joséphine connue comme le "Cassanova's Shoe & Trunk Store," comprenant deux lots de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui y trouvent consistant en un magasin à un étage en bois et couvert en ardoises, avec écuries, dépendances, hangars etc. Les deux lots de terre susdits sont désignés par les lettres A et B sur un croquis fait par P. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, daté de mars 1893, et formant l'encoignure des rues Magazine et Joséphine dans l'îlet borné par les rues Jackson et Constance dans le quatrième district de cette ville, mesurant conformément 22 pieds de face chacun à la rue Magazine, sur une profondeur de 67 pieds et face à la rue Joséphine et entre lignes parallèles.

2° Le magasin et résidence à deux étages touchant la première propriété ci dessus décrite No 690 rue Magazine, ayant une galerie spacieuse de face, contenant 6 appartements, etc., et occupé par un magasin de fruits.

Le terrain est situé dans le même district et îlet que la première propriété ci dessus décrite et est désigné par la lettre "C" conformément au ci-dessus dit plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville et mesurant 19 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 67 pieds, entre lignes parallèles.

3° Le magasin double en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 622 et 622 1/2 rue Magazine, touchant et dans le même District et îlet que la propriété ci dessus décrite, occupé comme une boulangerie sur un côté et un magasin de meuble sur l'autre côté, avec hangar, cour et allée sur le côté vers l'avenue Jackson. Le lot est désigné par la lettre D sur le dit plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, et mesurant, conformément, 28 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de 67 pieds entre lignes parallèles.

N. B. Ces propriétés admirablement situées ont ensemble une façade de 111 pieds 10 pouces 5 lignes sur la rue Magazine et se trouvent au milieu du grand centre d'activité commerciale groupée autour du Marché Magazine. Le coin est un des plus heureux emplacements d'affaires de la ville. C'est pour les marchands en détail entreprenants et les capitalistes une occasion sans pareille de faire un placement des plus avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets spécialement garantis par hypothèque ou lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et renfermant toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1893 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication pour assurer la vente. Les actes de vente pardevant Jos. J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

16avril—16 19 26 mai3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Foncières de Valeur,

Dans les Premier, Troisième et Sixième Districts.

Succession de Léopold Alex.

No 37,784—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 24 mai 1893 à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 13 avril 1893, et rendu dans la succession ci dessus mentionnée—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, St-Claude, Jeanne et Remparts, désignés par les Nos 14 et 15 de l'îlet No 354, et mesurent ensemble 60 pieds de face rue St Claude sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un autre certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 557, borné par les rues Liberté, Delachaise, Howard et Amelia, désigné par le No 7 d'après un plan fait par C. de Armas, voyer, en date du 3 août 1885 et mesure conformément au dit plan 29 pieds de face à la rue Liberté sur 120 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot comprend une portion des lots désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4 sur un plan fait par A. Toledano architecte, le 17 juin 1884.

3° Quatre certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Barthélemy, Bourgogne, Remparts et Mazant désignés par les Nos 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet No 293, et mesurant chacun 30 pieds face à la rue Barthélemy sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un autre certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville et dans l'îlet borné par les rues Palmyre Broad, Dorgenois et Gasquet, et mesurant 30 pieds de face à la rue Palmyre, sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, étant le cinquième lot, à partir du coin des rues Palmyre et Dorgenois.

5° Un autre certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 14 de l'îlet No 33 de la carte de la ville, borné par l'avenue Louisiana, les rues St-Denis, St André et Toledano, mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Quatre autres certains lots de terre, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Patrick, St-David, Delachaise et Foucher, désignés par les Nos 5, 6, 7 et 12, de l'îlet No 513. Les lots Nos 5, 6 et 7 se touchent et mesurent chaque 27 pieds de face à la rue Foucher, et s'étendent en profondeur à travers le dit îlet à la rue Delachaise sur laquelle ils ont une façade de 27 pieds 1 pouce sur les profondeurs suivantes: 158 pieds 4 pouces sur la ligne de côté du lot No 5, la plus rapprochée de la rue St-Patrick; 156 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne de division entre les lots Nos 5 et 6, 154 pieds 4 pouces sur la ligne de division entre les lots Nos 6 et 7; et 151 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue St-David, divisant à l'arrière des lots de 8 à 12.

Le lot No 12 forme le coin des rues St-David et Delachaise et mesure 33 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue St-David, 31 pieds 10 pouces 6 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur à la ligne de côté du lot No 11 de 109 pieds, et 108 pieds 4 pouces de profondeur et de face à la rue Delachaise.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit devant être garanti par les clauses usuelles de sécurité et liens, et devra porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1893 en sus du prix d'adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier les ventes.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19avril—19 23 26—3 10 17 24 mai

PAR CHARLES D. STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés résidence de choix dans le Cinquième District de cette ville, près de l'École McDonogh, New Pythias Opera House et le Dépôt du Chemin de Fer Électrique projeté conduisant au nouveau Chantier de Marine des États-Unis.

Succession de Barthelemew Guillot.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 38,270.

PAR CHARLES D. STUART, Encanteur—Bureau, No 58 rue Camp—MERCREDI, 17 mai 1893, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, daté le 10 avril 1893, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié indivise du droit, titre, intérêt possession légitime et demande à un certain lot de terre avec tout ce qui se trouve situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lavergne, Barthélemy, Delarende et Peter, désigné comme le lot No 20 de l'îlet No 18, et mesure, en pied français, trente pieds de face à la rue Barthélemy sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages désignée par le numéro municipal 42 rue Barthélemy.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer en outre de son prix d'enchère les taxes dues et exigibles en 1893. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

12avril—12 19 26—mai 3 10 17

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS:

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an....................$12 0
Six mois....................6
Trois mois....................3
Un mois....................1

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an....................$3
Six mois....................1 5
Quatre mois....................1

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73 ... CHARTRES ...

M...

BUREA...

L'Abeille de...

JOURNAL QUOTIDIEN

NOUVE...

Une nouve... venus...

MYSTÉRIEUS...